

ALLEMAGNE : FICHE EXPULSION ET EXTERNALISATION

Octobre 2018

Aude de Coustin - session E&P #21

1) Les accords de réadmission et autres arrangements

A. Les pays dits « sûrs »

Selon l'**article 29** de la loi allemande sur l'asile, les personnes ressortissantes des **pays identifiés comme sûrs** par la BAMF peuvent se voir refuser sans justification leur demande d'asile, à moins qu'elles aient pu prouver qu'elles sont victimes de persécutions sérieuses dans leurs pays d'origine.

Les pays « sûrs » selon le Ministère des Affaires étrangères sont¹ :

- Les membres de l'UE
- L'Albanie
- La Bosnie-Herzégovine
- Le Kosovo
- La Macédoine
- Le Montenegro
- La Serbie
- Le Ghana
- Le Sénégal

Le ministre de l'Intérieur actuel, Horst Seehofer, souhaite ajouter à la liste le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, ainsi que la Géorgie. La loi est actuellement en discussion au Parlement.

Une première tentative d'ajouter les pays du Maghreb à la liste avait été initiée en 2016 mais avait échoué devant la chambre « basse » fédérale, le Bundesrat.²

B. La liste officielle des accords de réadmission

L'Allemagne a signé de nombreux **accords de réadmission bilatéraux**.³

Ici la dernière liste actualisée datant d'avril 2017⁴:

- Albanie (01.08.2003),
- Algérie (12.05.2006),
- Arménie (01.01.2008),
- Bosnie-Herzégovine (14.01.1997),
- Corée du Sud (22.03.2005),

¹ BAMPF : Pays sûrs :

<http://www.bamf.de/DE/Fluechtlingsschutz/Sonderverfahren/SichereHerkunftsstaaten/sichere-herkunftsstaaten-node.html>

² Deutschlandfunk, 18.07.2018, „Sichere Herkunftsländer Neuer Anlauf für Maghreb-Staaten“:
https://www.deutschlandfunk.de/sichere-herkunftslaender-neuer-anlauf-fuer-maghreb-staaten.1766.de.html?dram:article_id=423219

³ Migrationsrecht.net : <https://www.migrationsrecht.net/nachrichten-auslaenderrecht-europa-und-eu/1843-rueckuebernahmeabkommen-eu-assoziierungsabkommen.html>

⁴ Abkommen zur Erleichterung der Rückkehr ausreisepflichtiger Ausländer, April 2017

- Croatie (22.10.1997),
- Géorgie (01.01.2008),
- Hongkong (17.02.2001),
- Kosovo (01.09.2010),
- Maroc (01.06.1998),
- Macédoine (01.05.2004),
- Suisse (01.02.1994),
- Serbie (01.04.2003),
- Syrie (03.01.2009),
- Tchétchénie (01.01.1995),
- Vietnam (21.09.1995).

C. Les arrangements informels et/ou politiques

➤ Les partenaires privilégiés de l'Allemagne

- Au sein de l'UE

L'Italie est le partenaire principal de l'Allemagne, car c'est aussi le pays vers lequel le plus de personnes sont expulsées. Le ministre de l'Intérieur Seehofer a rencontré plusieurs fois les ministres de l'Intérieur italiens et **autrichiens** afin de créer une stratégie commune, et notamment pour discuter de l'instauration de centres de transit aux frontières et de refoulement direct des personnes en procédure Dublin, sans pour autant avoir pu se mettre d'accord. Un arrangement avec l'Italie serait en discussion.

Arrangement avec **l'Espagne** : A partir du 7 août 2018, Berlin peut expulser automatiquement les personnes arrêtées à la frontière qui sont déjà enregistrées dans le fichier EURODAC en Espagne.⁵

Arrangement avec la **Grèce** : L'Allemagne s'est engagée à l'été 2018 auprès de la Grèce pour accélérer les procédures de regroupement familial, alors que 3 000 personnes attendent en Grèce de pouvoir retrouver leur famille en Allemagne. En contrepartie, l'Allemagne peut procéder aux frontières à l'expulsion directe des personnes qui ont déjà été enregistrées en Grèce dans EURODAC.

- Hors UE

➤ Pays du Maghreb

L'Allemagne a un intérêt particulier à se rapprocher des pays du Maghreb pour d'une part faciliter les expulsions de leurs ressortissants et d'autre part verrouiller le passage vers l'Europe.

En 2016 déjà, le ministre des affaires étrangères Thomas de Maizières réalisait une tournée au Maghreb pour conclure un accord de réadmission des personnes en situation administrative irrégulière vers le **Maroc**, la **Tunisie** et **l'Algérie**. Les pays, qui jusque là refusaient d'accueillir des

⁵ Infomigrants, 09.08.2018, „Les migrants pourront être désormais renvoyés en Espagne » : http://www.infomigrants.net/fr/post/11178/allemande-les-migrants-pourront-desormais-etre-renvoyes-en-espagne?ref=tw_i

personnes qui ne pouvaient prouver leurs identités, ont accepté de comparer les données allemandes avec leurs propres bases de données afin de certifier leur nationalité⁶.

L'Allemagne avait tenté de négocier avec la Tunisie pour y créer un centre « d'attente » pour les demandeurs.d'asile. La Tunisie avait refusé, au prix d'un projet pilote de rapatriement des personnes en situation irrégulière : des charters spéciaux affrétés avec 25 Tunisiens par vol. Les employé.e.s de l'ambassade tunisienne peuvent être aussi appelé.e.s à aller identifier leurs ressortissants dans les centres d'accueil allemands. En échange, l'Allemagne fournit du matériel de contrôle des frontières, et offre de former la police locale.

Angela Merkel s'est rendue en Algérie en septembre 2018 en vue d'accentuer la collaboration avec ce pays pour expulser plus facilement et massivement ses ressortissant.e.s. Le premier ministre algérien M. Ouyahia s'est dit prêt à les accueillir sous réserve de pouvoir identifier leur nationalité, mentionnant que l'Algérie et l'Allemagne travaillaient ensemble à freiner l'immigration vers l'Europe⁷.

Quant au Maroc, le pays est autant un pays de départ qu'un pays de transit, d'autant que le passage vers l'Europe par l'Espagne est devenue la voie principale à l'été 2018. Le Maroc est donc un interlocuteur privilégié au niveau européen

➤ Arrangements informels : L'exemple de l'Afghanistan

Cette diplomatie minutieuse que mène l'Allemagne avec ou sans l'étiquette de l'UE porte ses fruits et permet de sceller des arrangements informels, politiques, souvent au prix d'investissements financiers conséquents, évitant ainsi de passer par la validation des Parlements. L'arrangement avec l'Afghanistan en est un exemple flagrant.

Alors que l'Union européenne négocie un arrangement avec l'Afghanistan, l'Allemagne poursuit en même temps des négociations bilatérales. Avec l'arrangement bilatéral de réadmission conclu le 2 octobre 2016, l'Allemagne ouvre la voie à l'expulsion d'un plus grand nombre d'exilé.e.s vers l'Afghanistan. Le document, appelé formellement "*Joint Declaration of Intent on Cooperation in the Field of Migration*" (Déclaration commune d'intention de coopération dans le domaine de la migration), n'a pas été rendu public.

Il implique des mesures pour encourager les demandeurs.d'asile, ou les personnes ayant déjà obtenu un statut de protection en Allemagne, à opter pour un retour « volontaire » dans leur pays d'origine, avec une assistance financière à l'appui. Ce retour peut être organisé avant même la décision définitive relative à la demande d'asile : soit les personnes menacées d'un refus acceptent le retour dit volontaire, soit elles seront expulsées après la décision négative sans compensation financière.

En 2016, 3 159 ressortissant.e.s afghan.ne.s ont choisi le retour « volontaire ». En cas de rejet de la demande d'asile, l'Allemagne expulse celles et ceux qui n'ont pas obtenu de protection, et l'Afghanistan reconnaît son obligation à les accueillir.

⁶ Jeune Afrique, 03.03.2016, « Ce que l'on sait des accords de rapatriement des migrants » : <https://www.jeuneafrique.com/306852/societe/allemande-magreb-lon-sait-accords-rapatriement-de-migrants/>

⁷ Le Monde, 18.09.2018, « L'Algérie se dit prête à accueillir tous ses ressortissants présents en Allemagne » : https://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2018/09/18/l-algerie-se-dit-prete-a-accueillir-tous-ses-ressortissants-presents-illegalement-en-allemande_5356599_3212.html

Depuis 2016 donc, l'Allemagne expulse régulièrement vers l'Afghanistan, qui est par ailleurs un pays en guerre civile, et alors même que le dernier rapport de situation du ministère de l'Intérieur décrivait la situation sécuritaire de ce pays comme « préoccupante et hautement volatile »⁸.

2) Les chiffres officiels d'expulsion pour 2017

En **2017**, l'Allemagne a expulsé **23 966** personnes, soit moins que l'année précédente. En 2016, on comptait environ 25 000 expulsions.⁹

L'Allemagne a expulsé en **2017 21 904** personnes par **avion**. **6 468** ont été expulsées **vers des pays membres de l'UE**.

Les dix pays dont le plus de ressortissant.e.s ont été expulsé.e.s sont :

Albanie	3.445
Kosovo	2.749
Serbie	2.360
Macédoine	1.534
Moldavie	750
Maroc	724
Géorgie	643
Algérie	618
Irak	549
Nigeria	530

L'Allemagne a également expulsé **2 011** personnes par **voie terrestre**, et **51** par **voie maritime** vers les pays frontaliers en 2017.

L'Allemagne a « transféré » **7 102** personnes vers des pays membres de l'UE dans le cadre de la procédure **Dublin**, dont **1 208 mineurs**. **2 110** personnes ont ainsi été renvoyées vers **l'Italie**, 939 vers la Pologne et 530 vers la France.

La police et la police aux frontières se réservent le droit de refuser l'entrée sur le territoire allemand aux personnes qui n'ont pas de documents d'identité valides, de visa ou titre de séjour valide, ont dépassé la date limite de séjour possible en UE, ne peuvent pas démontrer leur capacité à subvenir à leurs besoins, ou représentent une menace pour la sécurité nationale.

Refus d'admission par voie aérienne : 4 744 ; par voie terrestre : 7 504 ; par voie maritime : 122.

7 009 des **refus d'admissions** par voie terrestre ont eu lieu à la **frontière avec l'Autriche**.

Refoulement par voie aérienne : 38 ; par voie terrestre : 1 663 ; par voie maritime : 6

Enfin, **29 600** personnes ont « choisi » le « **retour volontaire** » en **2017**. En 2016, 54 000 personnes étaient concernées par cette option.

⁸ 03.07.2018, « Comment l'Afghanistan justifie les expulsions vers un pays en guerre » :

<https://medialibre.info/echanges-partenariats/afghanistan-comment-lallemagne-justifie-les-expulsions-vers-un-pays-en-guerre/>

⁹ Mediendienst, <https://mediendienst-integration.de/migration/flucht-asyl/abschiebungen.html>

Le détail est à retrouver ici¹⁰, avec les pays vers lesquels les personnes ont été renvoyées, la nationalité des personnes expulsées, et d'autres statistiques par Bundesland (en allemand).

3) Le développement comme moyen de coercition sur le plan migratoire

Depuis le Sommet de La Valette de 2015, et la mise en place du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, l'Allemagne continue sa diplomatie persuasive tout en s'appuyant sur l'Union européenne pour négocier les arrangements avec les pays tiers. Que cherche à obtenir l'Allemagne ? Avec quels moyens ?

A. Le plan d'action pour « sauver » l'Afrique

Marshall Plan mit Afrika 2017 : L'argent vient du Fonds européen d'urgence pour l'Afrique, créé dans le but de financer six programmes en Afrique du Nord pour améliorer la gouvernance et la gestion des mouvements migratoires, et répondre aux causes profondes de la migration illégale.

Le plan Marshall avec l'Afrique initié par le ministre du Développement allemand Gerd Müller en 2017 est une reformulation de la politique européenne, et vise à développer les partenariats entre l'Allemagne et l'Afrique en vue de promouvoir la paix, la démocratie, et la croissance économique.¹¹

Concrètement, ce sont 9.7 milliards d'euros qui devraient être investis sur le continent africain d'ici la fin de 2019.¹²

B. Les investissements dans la sécurité sous couvert d'aide au développement

En 2016, plusieurs millions d'euros ont été débloqués par le ministre de la Défense et le ministre des Affaires Etrangères allemands pour aider certains pays africains à améliorer leur système de surveillance. La Tunisie a reçu 20 millions d'euros pour installer des équipements de surveillance le long de ses frontières avec la Libye, ainsi que pour former sa police aux frontières. En 2017, le partenariat va plus loin, avec 40 millions d'euros supplémentaires et des officiers allemands prêts pour aider à la formation.

Depuis 2012, la GIZ, l'Agence fédérale de développement allemande, a créé des programmes de réforme de la police en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Nigeria, commandités par le ministère des Affaires Etrangères. Ces projets sont financés à hauteur de 26 millions d'euros.

D'énormes sommes ont aussi été investies dans la lutte contre le trafic d'êtres humains et contre les « passeurs ». En 2016, 18 pays ont bénéficié d'un total d'1,8 millions pour des projets financés dans ce sens. La GIZ a aussi lancé une initiative, « Better Migration Management », dont l'objectif est d'accompagner l'Afrique de l'Est dans une meilleure gestion des mouvements migratoires. Ce projet

¹⁰ Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage der Abgeordneten Ulla Jelpke, Dr. André Hah, Gökay Akbulut, weiterer Abgeordneter und der Fraktion DIE LINKE. –Drucksache 19/800 – Abschiebungen und Ausreisen im Jahr 2017

¹¹ Ministère fédéral de la Coopération et du Développement : L'Afrique et l'Europe : un nouveau partenariat pour le développement, la paix et l'avenir :

https://www.bmz.de/en/publications/languages/french/marshallplan_africa_fr.pdf

¹² TAZ, 08.07.2018, „Mehr Geld für Verteidigung : Bund knausert bei Entwicklungs-etat“ :
<http://www.taz.de/Mehr-Geld-fuer-Verteidigung/!5519423/>

a reçu 40 millions de l'Union européenne, et 6 millions de l'Allemagne, et bénéficie à Djibouti, au Kenya et à la Somalie, mais aussi à l'Éthiopie, le Soudan et l'Érythrée¹³.

¹³ Migration Control : page Allemagne par Christian Jakob : <https://migration-control.taz.de/#en/countries/germany>